Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 48/2026

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté municipal n°22 en date du 14 avril 2021 fixant les limites de l'agglomération,
Vu le courriel en date du 9 septembre 2026 de la Société CEGELEC Pau Infrastructures,
Vu l'avis favorable de Monsieur Fabrice BAUCE, Responsable de l'Unité Technique Départementale Gaves et Soubestre, en date du 24 septembre 2026,
Considérant que la Société CEGELEC Pau Infrastructures doit réaliser, à la demande de TE 64, des interventions de maintenance sur les installations d'éclairage public de la Commune à compter du 14 septembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2030,
Considérant que cette intervention impose un stationnement ponctuel sur la voie publique dans le cadre d'un chantier mobile, qui ne sera pas gênant pour la circulation,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 28 septembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2030, la Société CEGELEC Pau Infrastructures est autorisée à stationner ponctuellement sur la voie publique pour réaliser des interventions de maintenance sur les installations d'éclairage public.

Article 2 : La Société CEGELEC Pau Infrastructures aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, sous couvert de Monsieur Fabrice BAUCE, Responsable de l'Unité Technique Départementale Gaves et Soubestre.
- La Société CEGELEC.
- Monsieur le chef de brigade de la gendarmerie de Serres-Castet.
- Monsieur le chef de la police municipale intercommunale 64000 PAU.
- Service commun voirie 4 rue Principale 64230 Poey de Lescar.

Aussevielle, le 24 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE
Pyrénées-Atlantiques

David ANDRÉ